

Image not found or type unknown



frais intercalaires et retard de livraison

Par **ameli**, le **24/06/2010** à **15:21**

Bonjour,

Mon mari et moi avons acheté une maison en vefa livrable le 3eme trimestre 2010. Nous venons d'apprendre fin mai 2010 qu'il y aurait des retards sur la livraison. Depuis aout 2009 nous versons des frais intercalaires sur le déblocage des fonds par rapport à l'avancement des travaux. Je souhaiterais savoir si nous sommes dans l'obligation de continuer à verser ces frais intercalaires de 650,00 euros par mois après le délai légal de livraison et si nous pouvons entamer une procédure à l'encontre de ce promoteur pour le retard de livraison et remboursement d'une partie des frais intercalaires qui s'élèvent tout de même à plus de 7000,00 euros ? Nous vous remercions de votre aide ou solution que vous pourriez nous apporter.